

## Financement des micro-entreprises France Juin 2016

### Les crédits à l'équipement restent dynamiques

À fin juin 2016, l'encours de crédits aux micro-entreprises s'élève à 251,0 milliards d'euros, en hausse de 4,4 % sur un an. Alors que l'encours des crédits de trésorerie diminue un peu, les crédits à l'équipement (+3,7 % en glissement annuel) augmentent à nouveau au deuxième trimestre, à un rythme toutefois légèrement inférieur à celui atteint le trimestre précédent (+1,0 milliard après +1,5 milliard).

La production de nouveaux crédits reste élevée en dépit d'un léger repli amorcé au 1<sup>er</sup> trimestre : 14,4 milliards d'euros, après 14,8 milliards au T1 2016 et 15,5 milliards au T4 2015. Cette évolution s'explique essentiellement par une décélération des flux de crédits immobiliers depuis le début de l'année. Les prêts immobiliers demeurent cependant en nette croissance.

Le taux d'intérêt moyen des crédits de montant unitaire inférieur à 250 000 euros diminue à nouveau comme dans l'ensemble de la zone euro pour s'établir à 2,1%. En niveau, ce taux reste nettement inférieur à ceux généralement pratiqués dans les autres pays de la zone euro.

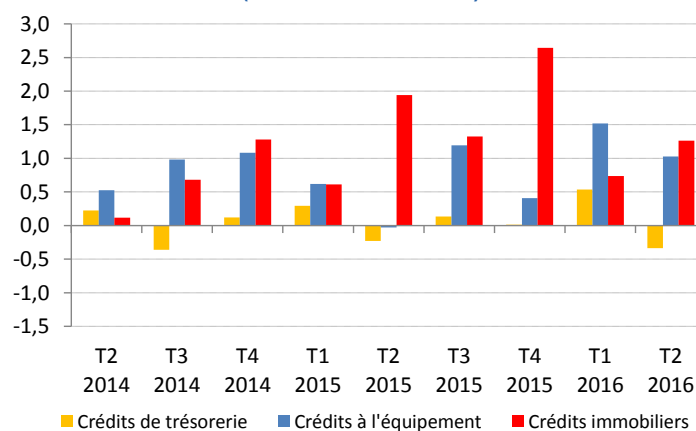
### Crédits aux micro-entreprises : répartition par type de crédits

(Encours en milliards d'euros)

	Encours		Taux de croissance annuels	
	T2 2016	T4 2015	T1 2016	T2 2016
<b>Micro-entreprises</b>	<b>251,0</b>	3,8%	4,3%	4,4%
crédits de trésorerie, affacturage inclus	19,0	1,2%	2,5%	1,9%
crédits à l'équipement	116,7	2,0%	2,8%	3,7%
crédits immobiliers	115,3	6,1%	6,2%	5,5%

### Variation d'encours des crédits aux micro-entreprises

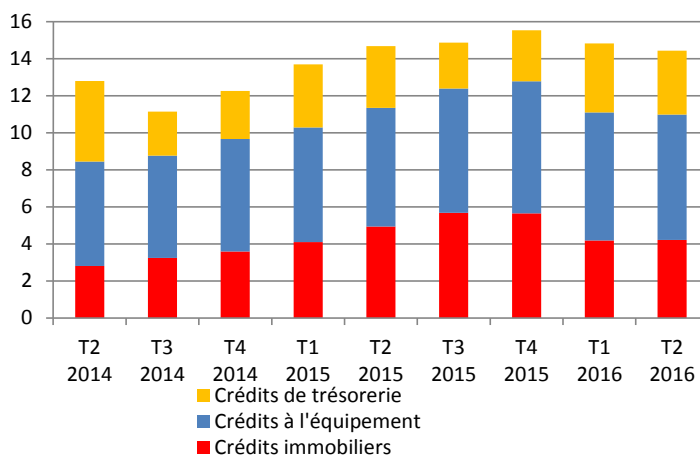
(milliards d'euros - cvs)



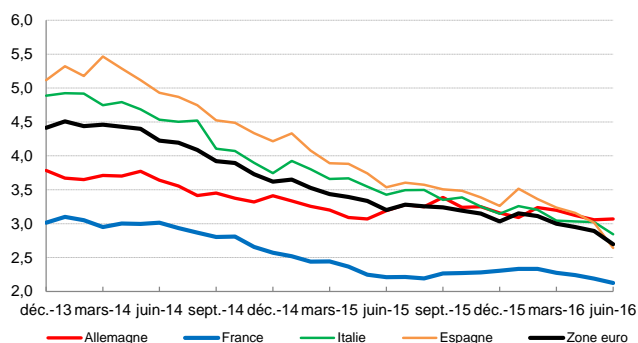
Note : la correction des variations saisonnières porte sur les crédits de trésorerie uniquement

## Crédits nouveaux aux micro-entreprises

(Flux bruts trimestriels en milliards d'euros)



## Zone euro : Taux des crédits nouveaux d'un montant unitaire inférieur à 250 000 euros (en %)



Source et Réalisation : Direction générale des statistiques

### Complément :

Dans cette enquête, les micro-entreprises, parfois également dénommées très petites entreprises –TPE –, sont caractérisées par les trois critères de la loi LME, ou à défaut, par un chiffre d'affaires n'excédant pas 2 millions d'euros.

Les demandes d'abonnement aux Stat info sont à adresser à [2503-DIFFUSION-UT@banque-france.fr](mailto:2503-DIFFUSION-UT@banque-france.fr)